

## RESTAURATION DES ÉDIFICES INSCRITS OU CLASSÉS AU TITRE DES MONUMENTS HISTORIQUES DE LA VILLE DE TARBES - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES (DRAC)

---

La ville de Tarbes envisage la rénovation de trois monuments classés de son patrimoine :

- l'église Sainte Thérèse,
- la maison natale Foch,
- la maison du Cheval sur le site des Haras.

Ces travaux de rénovation sont susceptibles de faire l'objet d'aides de la part de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC).

Pour l'année 2020, les tranches devant être réalisées pourraient donc être financées selon les plans de financement suivants :

❖ Rénovation de l'église Sainte Thérèse (tranche 2020)

Dépenses € H.T.		Recettes € H.T.	
Travaux	250 000	DRAC	62 500
		Ville de Tarbes	187 500
<b>Total</b>	<b>250 000</b>	<b>Total</b>	<b>250 000</b>

❖ Maison natale Foch (tranche 2020)

Dépenses € H.T.		Recettes € H.T.	
Travaux	170 000	DRAC	51 000
		Ville de Tarbes	119 000
<b>Total</b>	<b>170 000</b>	<b>Total</b>	<b>170 000</b>

❖ Maison du Cheval (tranche 2020)

<b>Dépenses € H.T.</b>		<b>Recettes € H.T.</b>	
Travaux	229 200	DRAC	57 300
		Ville de Tarbes	171 900
<b>Total</b>	<b>229 200</b>	<b>Total</b>	<b>229 200</b>

Après avis favorable de la commission Finances, Développement économique, Intercommunalité, Administration générale, Commande publique et politiques contractuelles du 29 janvier 2020, il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver les plans de financement des opérations présentées,
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter auprès de la DRAC les financements envisagés,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire à cet effet.